



Selongey

INFOS

N° SPECIAL P.L.U.

La Municipalité de Selongey a décidé d'entreprendre l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme**.

POURQUOI ?

La commune possède un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Les élus souhaitent réaliser une révision générale de ce document par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, afin de l'adapter aux évolutions enregistrées depuis son élaboration.

Plus globalement, la commune souhaite établir un projet d'urbanisme durable conciliant développement urbain et protection de l'environnement sur l'ensemble de son territoire.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE CE NOUVEAU DOCUMENT D'URBANISME :

Maîtriser le développement urbain pour préserver notre cadre de vie

- Définir des zones d'habitats pour permettre la croissance de la population en cohérence avec le niveau d'équipements de la commune
- Promouvoir des dispositions de réhabilitation de l'habitat ancien pour conforter et améliorer l'environnement du centre-ville
- Lutter contre le mitage et l'étalement urbain
- Favoriser la diversification de la structure de la population
- Conforter le rôle du bourg-centre de la commune
- Créer des réserves foncières

Favoriser et permettre les projets de développement économiques et d'équipements

- Développer les nouvelles activités économiques pour maintenir et diversifier les emplois
- Prévoir des emplacements réservés pour répondre aux besoins en matière d'équipements publics ou d'intérêt général

Protéger notre environnement

- Valoriser le patrimoine naturel, paysager et architectural de la commune
- Inscrire la réalisation, à terme, d'une voie de contournement pour dévier la circulation parasite et valoriser les circulations douces

QUEL AVENIR POUR SELONGEY ?

Le futur de notre commune se décide aujourd'hui...

Exprimez vos attentes et participez en répondant à ces quelques questions ! Nous comptons sur vous !

Pour l'équipe municipale

Bruno Schneider

Adjoint chargé de l'urbanisme



LE CONTENU**1- Le rapport de présentation**

- Diagnostic général de la commune
- Présentation des choix et évaluation des incidences du P.L.U. sur le territoire communal et des dispositions de protection de l'environnement.

2A- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

- Expose les intentions de la municipalité pour les années à venir,
- Peut préciser les interventions particulières de réhabilitation, restructuration, traitement d'espace public, préservation du paysage...

2B- Les orientations d'aménagement

- Permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

3- Le règlement

- Délimite dans les documents graphiques (PLANS) les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), les zones agricoles (A), et les zones naturelles et forestières (N).
- Définit les règles d'implantation, d'aspects extérieurs des constructions...

4- Les annexes

- Elles sont composées de documents graphiques (PLANS) et écrits qui :
- informent des dispositions spécifiques à certains territoires et des servitudes d'utilité publique,
 - comprennent les plans et données techniques liées à l'eau, l'assainissement, l'élimination des déchets, les prescriptions d'isolement acoustique...

Concertation :

- **1 cahier de concertation** à la disposition du public en mairie
- **3 réunions publiques spéciales "P.L.U."**



LA PROCÉDURE

Délibération du Conseil municipal

prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation

Notification de la délibération aux personnes publiques associées (PPA) :

Etat, Région, CG21, DDASS, Bâtiments de France, Chambre d'agriculture, etc.

Études - Concertation :

Durée variable selon l'importance des études et la concertation menée par la commune

Débat au Conseil municipal sur le PADD

Bilan de la concertation et délibération du CM arrêtant le projet de PLU

2 mois minimum après le débat au Conseil municipal sur le PADD

Transmission du PLU aux PPA pour avis

(à rendre sous 3 mois maximum)

saisie du tribunal administratif

pour désignation du commissaire enquêteur (1 mois minimum avant l'ouverture de l'enquête publique)

Publication de l'avis d'enquête publique par le Maire

(15 jours minimum avant l'ouverture de l'enquête publique)

Enquête publique

1 mois

Rapport du commissaire enquêteur

1 mois

Approbation du PLU par le Conseil municipal

Délais : environ 10 à 12 mois d'études pour constituer le dossier + 8 mois depuis l'arrêt du PLU jusqu'à l'approbation

Source : Loi Urbanisme et habitat, Volet urbanisme « service après vote », Ministère de l'Équipement, DGUHC, août 2003.



LA CONCERTATION

La Municipalité de Selongey vous invite
à prendre connaissance des réflexions pour l'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme
et à vous exprimer sur les projets et les propositions envisagés

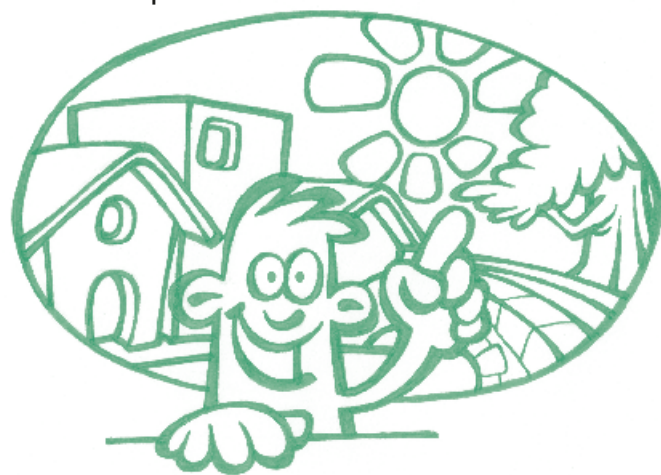


Une **présentation des éléments** constitutifs du Plan Local d'Urbanisme sera organisée en mairie : elle durera jusqu'à l'approbation définitive du P.L.U. (documents mis à disposition en mairie).

Les **informations seront complétées et mises à jour** au fur et à mesure de l'avancement des études. Ces informations seront diffusées par bulletin "spécial PLU".

Un **cahier de concertation est à la disposition de tous en mairie** pour y inscrire vos remarques, idées, suggestions.

Trois **réunions publiques spéciales "P.L.U."** permettront de présenter le projet et de répondre aux questions du public.



Pour l'élaboration des pièces du dossier et les études nécessaires, la commune a mandaté un bureau d'études composé de différentes compétences ; il s'agit du bureau d'études **PERSPECTIVES Urbanisme et Aménagement** spécialisé dans les études d'urbanisme et la réalisation de projets d'aménagement.

QUESTIONNAIRE

N° SPECIAL P.L.U.

Révision du P.O.S. par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Quels objectifs d'aménagement, de développement et de préservation pour les 15 prochaines années et pour les générations futures ?...

Quel avenir pour Selongey ?

En lisant les premières informations municipales sur le PLU, vous avez eu une première approche du dossier de PLU de la commune. Le Conseil Municipal entend associer la population à la révision du POS par élaboration d'un PLU qui engagera l'avenir de la Ville pour les 15 prochaines années.

Ce questionnaire a pour objectif la meilleure prise en compte possible des attentes des habitants dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Remplissez et déposez ce questionnaire en Mairie avant le 1^{er} octobre 2010... Profitez-en pour consigner vos observations et suggestions sur le cahier de concertation mis à votre disposition.

1. LE DIAGNOSTIC ACTUEL

1.1. Selongey aujourd'hui

Selon vous, quels éléments représentent l'image de la commune ? (Classer par ordre de priorité de 1 à 8)

- Le patrimoine de la commune (mairie, église ...)
- La qualité du cadre de vie (espaces verts et espaces publics)
- Les équipements publics
- La qualité des paysages environnants
- Le dynamisme des activités économiques
- Les liens avec les grandes villes environnantes
- La vie culturelle et l'animation
- Autre, précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.2. La population

Pensez-vous que la population de Selongey doit ? (1 seule réponse)

(pour mémoire Selongey = 2328 habitants en 2009)

- S'accroître (> 2600 habitants en 10-15 ans par exemple)
- S'accroître (> 3000 habitants en 10-15 ans par exemple)
- S'accroître (> 3400 habitants en 10-15 ans par exemple)

1.3. Les équipements publics

À votre avis, les équipements publics (enseignement, sport, soins, culture...) sont-ils :

- Suffisants Insuffisants

Quel(s) équipement(s) semblent manquer ?

.....

.....

1.4. L'habitat

Quels types de logements sont manquants ou à développer ? (3 réponses maxi)

- Le petit pavillon avec côté(s) accolé(s)
- La maison pavillonnaire (au milieu de son jardin)
- Le petit immeuble collectif (1 ou 2 étages)
- Les petits logements (2 ou 3 pièces)
- Les grands logements (4 pièces et plus)
- Des logements à destination des personnes âgées
- Des logements à destination des jeunes ménages

Pourquoi ?

.....

.....

1.5. Les déplacements et le stationnement

D'après vous, dans votre commune : (1 réponse par sous-thème maxi)

Les liaisons en bus vers l'agglomération dijonnaise sont :

- convenables insuffisantes

Les liaisons en bus vers les communes voisines sont :

- convenables insuffisantes

La place du piéton et du vélo est :

- correcte à améliorer

Le stationnement est :

- bien organisé insuffisant suffisant mais mal organisé

La circulation routière au centre :

- est une gêne ne pose pas de problème

Les liaisons en train :

- devraient être développées ne vous intéressent pas

Le co-voiturage

- Une bonne solution Inutile Nécessite d'être organisé (communication)

1.6. Les commerces et services

Selon vous, les commerces et services (médecin, poste...) sont :

- Suffisants En nombre insuffisant En trop grand nombre
 Pas assez diversifiés

Dans ces derniers cas (Insuffisants ou pas assez diversifiés), quel(s) commerce(s) ou service(s) vous semblent manquer ?

.....

Où les localiser ?

- Au centre-ville Pas de préférence

1.7. Le tourisme

L'activité touristique vous semble :

- À la hauteur de la commune Insuffisante par rapport aux qualités de la commune

L'hébergement et la restauration sont :

- Suffisants Insuffisants Pas assez diversifiés

1.8. L'environnement et le cadre de vie

Sauvegarder l'environnement, pour vous c'est avant tout : (3 réponses maxi)

- Embellir la ville (fleurissement, aménagement des espaces verts...)
 Protéger les espaces fragiles (paysages, belles vues, espaces boisés, entrées de ville, mobilier urbain)
 Réduire les nuisances sonores (bruits de circulation)
 Aménager des itinéraires de promenades (centre ville)
 Mettre en valeur certains parcs et espaces de la ville
 Mettre en valeur le patrimoine (église, centre ville...)
 Réglementer l'aspect extérieur des habitations
 Faire des économies d'énergie
 Développer les énergies renouvelables
 Trier les déchets
 Eviter l'étalement urbain

Qu'est ce qui, à votre avis, est à protéger ou à mettre en valeur ?

.....

1.9. Les objectifs de développement de la commune

Pour vous, ce qu'il faudrait développer à Selongey, c'est avant tout : (3 réponses maxi)

- Les entreprises
 Les commerces et services
 Les lieux de détente et de loisirs (jardins ou parcs publics, places,...)
 Les terrains de sport
 L'accueil touristique
 Les habitations en location
 Les habitations en accession à la propriété
 La place donnée aux piétons et aux cycles
 Autres (préciser) :
-

2. LES GRANDS ENJEUX

Voici présentés, sans ordre de priorité, des pistes d'actions. Sélectionnez dans cette liste, les enjeux qui vous semblent essentiels et classez-les par ordre de préférence (de 1 à 17 : 1 le plus important et 17 le moins important). Ajoutez les enjeux qui vous semblent importants et qui ne figurent pas dans cette liste.

- Renforcer l'attractivité du centre-ville (accessibilité, liaisons, valorisation du patrimoine)
- Poursuivre le développement de l'habitat par l'accueil de nouvelles populations
- Proposer différents types de logements accompagnés d'équipements et de services
- Améliorer l'accessibilité des espaces et des équipements publics par la réalisation de cheminements piétonniers ou cycles
- Améliorer les conditions de stationnement au centre
- Améliorer les transports en commun (développement du train...)
- Soutenir le développement économique des activités existantes
- Accueillir de nouvelles activités économiques
- Aménager l'espace en veillant à préserver l'environnement et le cadre de vie
- Améliorer les entrées de ville
- Organiser les circulations dans la commune
- Prévoir des réserves foncières et préparer l'avenir
- Instituer des emplacements réservés
- Envisager une voie de contournement
- Promouvoir des lotissements communaux
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien
- Conforter le rôle de bourg-centre de la commune
- Autres actions :

.....

.....

.....

.....

Nom et adresse (facultatif)

.....

.....

- J'habite à Selongey J'habite à l'extérieur
- Je travaille à Selongey Je travaille à l'extérieur (lieu) :

Quel est votre âge ?

- Moins de 24 ans de 24 à 34 ans de 35 à 49 ans de 50 à 64 ans
- 65 ans à 75 ans plus de 75 ans

Combien y a t il de personnes dans votre foyer ?

- 1 personne 2 personnes 3 personnes 4 personnes
- 5 personnes et plus